

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 14

Date de la convocation : 7 mai 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle,

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky (pouvoir à JL Marsaud) MICHEL Corinne (pouvoir à JL Lemoine) MONGEAUD Colette (pouvoir à S Vedrenne) PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric (pouvoir à J Fersing) VILLARD Huguetta (pouvoir à D Matéo)

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : Marie Christine DESGEORGES

**Objet de la délibération N°1 : Election maire délégué de saint Projet Saint Constant**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-7 ;

Considérant la création de la commune nouvelle de La Rochefoucauld-en-Angoumois le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et la conservation de la commune déléguée de Saint-Projet-Saint Constant et de La Rochefoucauld ;

Considérant que le maire délégué est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Est candidat : M. Jean Louis MARSAUD.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**AR Prefecture**

016-200083293-20240524-DEL\_2024\_04\_01-DE  
Reçu le 24/05/2024

~~Prendre soin de scanda pour la com~~ mune déléguée de Saint Projet Saint Constant :

Nombre de bulletins : 18 sur 19 votants

1 abstention

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

A obtenu :

- M. Jean Louis MARSAUD 18 (dix-huit) voix

- M. Jean-Louis MARSAUD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire délégué de la commune déléguée de Saint Projet Saint Constant.

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**

**Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 17 mai 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**



AR Préfecture

2024\_04\_02

016-200083292-20240524-DEL\_2024\_04\_02-DE  
Reçu le 24/05/2024

LA ROCHEFOUCAULD-  
EN-ANGOUMOIS

Affiché le 27/05/2024

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 14

Date de la convocation : 7 mai 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle,

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky (pouvoir à JL Marsaud) MICHEL Corinne (pouvoir à JL Lemoine) MONGEAUD Colette (pouvoir à S Vedrenne) PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric (pouvoir à J Fersing) VILLARD Huguette (pouvoir à D Matéo)

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : Marie Christine DESGEORGES

### Objet de la délibération N°2 : Election maire délégué de La Rochefoucauld

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-7 ;

Considérant la création de la commune nouvelle de La Rochefoucauld-en-Angoumois le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et la conservation de la commune déléguée de Saint-Projet-Saint Constant et de La Rochefoucauld ;

Considérant que le maire délégué est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Est candidat : M. Jacques FERSING.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**AR Prefecture**

016-200083293-20240524-DEL\_2024\_04\_02-DE  
Reçu le 24/05/2024

~~Prendre tout de suite pour la commune~~ mune déléguée de Saint Projet Saint Constant :

Nombre de bulletins : 18 sur 19 votants

1 abstention

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

A obtenu :

- M. Jacques FERSING 18 (dix-huit) voix

- M. Jacques FERSING ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire délégué de la commune déléguée de Saint Projet Saint Constant.

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**

**Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télerecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 17 mai 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20  
Nombre de conseillers présents : 14  
Date de la convocation : 7 mai 2024

**Présents** : BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle,

**Excusés** : BOUCHAUD Jacky (pouvoir à JL Marsaud) MICHEL Corinne (pouvoir à JL Lemoine) MONGEAUD Colette (pouvoir à S Vedrenne) PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric (pouvoir à J Fersing) VILLARD Huguette (pouvoir à D Matéo)

**Non excusés** : néant

A été nommée secrétaire : Marie Christine DESGEORGES

**Objet de la délibération N°3 : Élections des délégués et représentants dans les structures extérieures (sauf communauté de communes), composition de la CAO et composition des commissions municipales.**

Monsieur le maire précise que conformément aux dispositions de l'article L. 2121-33 du CGCT, il convient de procéder à la désignation de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs au scrutin secret à la majorité absolue, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Les membres du conseil ne choisissent pas le scrutin secret

	Titulaires	Suppléants
SDEG	1	1
ATD16	1	1
FGDON	2	2
Charente Eaux	1	1
SyBTB	2	2
SIAEP Karst	4	4
CAUE	1	1
VIA PATRIMOINE	1	1
CNAS	1	
Conseil de surveillance de l'Hôpital	1	
Conseil d'administration de la MFR	1	

**AR Prefecture**016-200083293-20240524-DEL\_2024\_04\_03-DE  
Reçu le 24/05/2024

Comité de jumelage	4	
Correspondant défense	1	
Correspondant sécurité routière	1	
Correspondant risque sanitaire	1	
Correspondant sécurité civile	1	
Visites et commissions de sécurité	1	

**Sont élus, à l'unanimité :**

	Titulaires	Suppléants
SDEG	Richard Christophe	Callec Gilles
ATD16	Callec Gilles	Ribérac Armelle
FGDON	Deschamps Chantal	
Charente Eaux	Fersing Jacques	Ribérac Armelle
SyBTB	Sans objet (CDC)	Sans objet (CDC)
SIAEP Karst	Fersing Jacques Pintaud Eric Marsaud Jean Louis Vialle Isabelle	Lemoine Jean Luc Vedrenne Serge Fort Jean Marc
CAUE	Callec Gilles	Deschamps Chantal
VIA PATRIMOINE	Pintaud Eric	Vialle Isabelle
CNAS	Villard Huguette	
Conseil de surveillance de l'Hôpital	Marsaud Jean Louis	
Conseil d'administration de la MFR	Marsaud Jean Louis	
Comité de jumelage	Deschamps Chantal Marsaud Jean Louis Matéo Danielle Pintaud Eric	
Correspondant défense	Pintaud Eric	
Correspondant sécurité routière	Ribérac Armelle	
Correspondant risque sanitaire	Fort Jean Marc	
Correspondant sécurité civile	Lemoine Jean Luc	
Visites et commissions de sécurité	Fersing Jacques	Callec Gilles

**Composition de la CAO :**

Considérant que le maire est membre de droit.

Il expose que suite aux démissions récentes, il convient de modifier et recomposer la commission pour remplacer les postes vacants.

- Sont candidats au poste de titulaire : Gilles Callec et Serge Vedrenne
- Sont candidats au poste de suppléant : Armelle Ribérac et Marie Christine Desgeorges

**AR Prefecture**016-200083293-20240524-DEL\_2024\_04\_03-DE  
Reçu le 24/05/2024

Titulaires : Callec Gilles et Vedrenne Serge

Suppléants : Ribérac Armelle et Desgeorges Marie Christine

Le tableau des membres de la CAO est donc le suivant

Titulaires	Suppléants
CALLEC Gilles	DESCHAMPS Chantal
FERSING Jacques	FORT Jean-Marc
VILLARD Huguette	RIBERAC Armelle
BIRONNEAU Max André	VIALLE Isabelle
VEDRENNE Serge	DESGEORGES Marie Christine

**Composition des commissions municipales**

Nature	Membres
Ressources humaines	MARSAUD Jean-Louis, VILLARD Huguette, BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, RIBERAC Armelle, PINTAUD Éric, MATEO Danielle
Urbanisme, travaux, petite ville de demain	MARSAUD Jean-Louis, FERSING Jacques, BIRONNEAU Max André, MICHEL Corinne, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, LEMOINE Jean-Luc, VIALLE Isabelle, M Eric PINTAUD
Affaires scolaires, enfance, jeunesse	MICHEL Corinne, DESCHAMPS Chantal, FORT Jean-Marc, RIBERAC Armelle, MATEO Danielle, FERSING Jacques
Finances	BIRONNEAU Max-André, MARSAUD Jean-Louis, FERSING Jacques, DES GEORGES Marie-Christine, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Giles, BRIMAUD Michelle
Affaires sociales, solidarité	VILLARD Huguette, PARDOUX Sandrine, VEDRENNE Serge, MICHEL Corinne, BRIMAUD Michelle, LEMOINE Jean-Luc, MATEO Danielle, CALLEC Gilles
Communication, culture Cérémonies, commerce, Village étape, Petite cité de caractère	BOUCHAUD Jacky, RICHARD Christophe, MARSAUD Jean-Louis, VEDRENNE Serge, MONGEAUD Colette, VILLARD Huguette, BRIMAUD Michelle, PARDOUX Sandrine, MATEO Danielle
Sport, monde associatif	VEDRENNE Serge, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, FORT Jean-Marc, RICHARD Christophe,
Environnement, cadre de vie, vie de quartier	DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, VILLARD Huguette, MONGEAUD Colette, CALLEC Gilles

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**AR Prefecture**

016-200083293-20240524-DEL\_2024\_04\_03-DE  
Reçu le 24/05/2024

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 17 mai 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 14

Date de la convocation : 7 mai 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle,

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky (pouvoir à JL Marsaud) MICHEL Corinne (pouvoir à JL Lemoine) MONGEAUD Colette (pouvoir à S Vedrenne) PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric (pouvoir à J Fersing) VILLARD Huguette (pouvoir à D Matéo)

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : Marie Christine DESGEORGES

**Délibération n°4 : tableau des indemnités des élus**

**Vu le code Général des collectivités Territoriales,**

Vu les articles L 2123-20 et suivants du CGCT ;

Vu la délibération du conseil municipal du 16/06/2022 fixant le nombre d'adjoints au maire à 6 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, maire délégué, aux adjoints et aux conseillers délégués étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget municipal ;

Considérant que la commune compte 4136 habitants ;

Considérant que Messieurs le Maire délégué et M. le Maire ont expressément demandé à réduire leur indemnité par rapport au barème en vigueur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, maire délégué, d'adjoints et de conseillers aux taux suivants :

**AR Prefecture**016-200083293-20240524-DEL\_2024\_04\_04-DE  
Reçu le 24/05/2024

<b>FONCTION</b>	<b>Taux de l'indemnité de l'indice de référence</b>
Maire	50%
Maire délégué	19.5%
1 <sup>er</sup> adjoint	19.5%
2 <sup>ème</sup> adjoint	19.5%
3 <sup>ème</sup> adjoint	19.5%
4 <sup>ème</sup> adjoint	19.5%
5 <sup>ème</sup> adjoint	19.5%
6 <sup>ème</sup> adjoint	19.5%
Conseiller délégué	10%

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**

**Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 17 mai 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 14

Date de la convocation : 7 mai 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danièle, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle,

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky (pouvoir à JL Marsaud) MICHEL Corinne (pouvoir à JL Lemoine) MONGEAUD Colette (pouvoir à S Vedrenne) PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric (pouvoir à J Fersing) VILLARD Huguette (pouvoir à D Matéo)

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : Marie Christine DESGEORGES

**Objet de la délibération N°5 : Admission en non-valeur budget commune**

M le Maire expose que suite aux diverses actions menées par la Trésorerie, Madame le comptable public propose les effacements de dettes suivantes :

5 dossiers de 2010 à 2013 pour 796,55€ (poursuites sans effet)

7 dossiers de 2011 à 2019 pour 1 123,59€ (combinaisons infructueuses d'actes ou PV de carence)

8 dossiers de 2016 à 2022 pour 6,13€ (sommes inférieures au seuil de poursuites)

94 dossiers de 2010 à 2019 pour 3083,66€ (poursuites sans effet)

201 dossiers de 2014 à 2022 pour 5 181,83€ (combinaisons infructueuses d'actes)

TOTAL : 10 191,76€

Il demande aux membres du conseil municipal d'admettre ces sommes en non-valeur, sachant que ces créances s'imposent à la collectivité lorsque plus aucune action de recouvrement n'est possible.

La dépense sera inscrite au budget chapitre 65 article 6542.

**AR Prefecture**

016-200083293-20240524-DEL\_2024\_04\_05-DE  
Reçu le 24/05/2024

~~Le présent acte administratif~~ peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 17 mai 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**



27/05/2024

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 14

Date de la convocation : 7 mai 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle,

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky (pouvoir à JL Marsaud) MICHEL Corinne (pouvoir à JL Lemoine) MONGEAUD Colette (pouvoir à S Vedrenne) PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric (pouvoir à J Fersing) VILLARD Huguette (pouvoir à D Matéo)

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : Marie Christine DESGEORGES

**Objet de la délibération N°6 : Décision Modificative N°1 Budget Commune****Vu le code Général des collectivités Territoriales,**

M le Maire expose que le montant des admissions en non-valeur n'étant pas connu au moment du vote du budget, les crédits ouverts sur l'article 6541 ne sont pas suffisants.

Il propose donc de passer l'écriture suivante

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 6228 020 /0201		9 000,00	
D F 65 6541 020 /0201	9 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		9 000,00
	Réductions		9 000,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	9 000,00
Solde Réductions	9 000,00
Ouv. - Réd.	

**AR Prefecture**

016-200083293-20240524-DEL\_2024\_04\_06-DE  
Reçu le 24/05/2024

~~Vote à l'unanimité~~

Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**

**Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 17 mai 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 14

Date de la convocation : 7 mai 2024

**Présents** : BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle,

**Excusés** : BOUCHAUD Jacky (pouvoir à JL Marsaud) MICHEL Corinne (pouvoir à JL Lemoine) MONGEAUD Colette (pouvoir à S Vedrenne) PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric (pouvoir à J Fersing) VILLARD Huguette (pouvoir à D Matéo)

**Non excusés** : néant

A été nommée secrétaire : Marie Christine DESGEORGES

**Objet de la délibération N°7 : Admission en non-valeur budget assainissement**

M le Maire expose que suite aux diverses actions menées par la Trésorerie, Madame le comptable public propose les effacements de dettes suivantes :

7 dossiers de 2008 à 2013 pour 1 037,52€ (poursuites sans effet)

32 dossiers de 2014 à 2020 pour 7 311,53€ (combinaisons infructueuses d'actes ou PV de carence)

141 dossiers de 2010 à 2019 pour 3 534,88€ (poursuites sans effet)

94 dossiers de 2014 à 2022 pour 199,63€ (combinaisons infructueuses d'actes)

450 dossiers de 2014 à 2020 pour 12 527,78€ (combinaisons infructueuses d'actes)

TOTAL : 24 611,34€

Il demande aux membres du conseil municipal d'admettre ces sommes en non-valeur, sachant que ces créances s'imposent à la collectivité lorsque plus aucune action de recouvrement n'est possible.

La dépense sera inscrite au budget chapitre 65 article 6542.

**AR Prefecture**

016-200083293-20240524-DEL\_2024\_04\_07-DE  
Reçu le 24/05/2024

~~Le présent acte administratif~~ peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 17 mai 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 14

Date de la convocation : 7 mai 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle,

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky (pouvoir à JL Marsaud) MICHEL Corinne (pouvoir à JL Lemoine) MONGEAUD Colette (pouvoir à S Vedrenne) PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric (pouvoir à J Fersing) VILLARD Huguette (pouvoir à D Matéo)

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : Marie Christine DESGEORGES

**Objet de la délibération N°8 : Décision Modificative N°1 Budget Assainissement****Vu le code Général des collectivités Territoriales,**

M le Maire expose que le montant des admissions en non-valeur n'étant pas connu au moment du vote du budget, les crédits ouverts sur l'article 6541 ne sont pas suffisants.

Il propose donc de passer l'écriture suivante

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 6062 /1		24 000,00	
D F 65 6541 /2	24 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		24 000,00
	Réductions		24 000,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	24 000,00
Solde Réductions	24 000,00
Ouv. - Réd.	

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**AR Prefecture**

016-200083293-20240524-DEL\_2024\_04\_08-DE  
Reçu le 24/05/2024

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**

**Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 17 mai 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 14

Date de la convocation : 7 mai 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle,

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky (pouvoir à JL Marsaud) MICHEL Corinne (pouvoir à JL Lemoine) MONGEAUD Colette (pouvoir à S Vedrenne) PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric (pouvoir à J Fersing) VILLARD Huguette (pouvoir à D Matéo)

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : Marie Christine DESGEORGES

**Objet de la délibération N°9 : Décision Modificative N°1 Budget Energies Renouvelables****Vu le code Général des collectivités Territoriales,**

M le Maire expose que lors du vote du budget le report de l'affectation des résultats 2023 n'a pas été pris en compte de façon correcte

Il propose donc de passer l'écriture suivante

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
R I 001 001 OPFI	115 000,00		
R I 16 1687 OPNI /2		115 000,00	

DETAIL PAR SECTION		investissement	Fonctionnement
Recettes :	Ouvertures	115 000,00	
	Réductions	115 000,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	115 000,00
Solde Réductions	115 000,00
Ouv. - Réd.	

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**AR Prefecture**

016-200083293-20240524-DEL\_2024\_04\_09-DE  
Reçu le 24/05/2024

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**

**Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 17 mai 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 14

Date de la convocation : 7 mai 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle,

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky (pouvoir à JL Marsaud) MICHEL Corinne (pouvoir à JL Lemoine) MONGEAUD Colette (pouvoir à S Vedrenne) PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric (pouvoir à J Fersing) VILLARD Huguette (pouvoir à D Matéo)

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : Marie Christine DESGEORGES

**Objet de la délibération N°10 : Demande de subvention****Vu le code Général des collectivités Territoriales,**

M le Maire expose que le projet GUY VII va nécessiter le dépôt de demandes de subventions auprès des différents partenaires.

Les travaux d'urgence sont aujourd'hui estimés à 250 476€ (Travaux, AMO et bureau de contrôles) pour la tranche ferme et 306 126€ pour la tranche optionnelle.

Il sollicite l'accord du Conseil pour déposer une demande de subvention auprès de la DRAC, du Département et de la Région.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité,

**autorisent** le Maire, à effectuer la demande de subvention et à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce projet.

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**AR Prefecture**

016-200083293-20240524-DEL\_2024\_04\_10-DE  
Reçu le 24/05/2024

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**

**Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 17 mai 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 14

Date de la convocation : 7 mai 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle,

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky (pouvoir à JL Marsaud) MICHEL Corinne (pouvoir à JL Lemoine) MONGEAUD Colette (pouvoir à S Vedrenne) PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric (pouvoir à J Fersing) VILLARD Huguette (pouvoir à D Matéo)

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : Marie Christine DESGEORGES

**Objet de la délibération N°11 : Demande de subvention Collégiale Saint Cybard / Projet « Foucauld de Livron »**

**Vu le code Général des collectivités Territoriales,**

M le Maire expose que ce projet va nécessiter le dépôt de demandes de subventions auprès des différents partenaires.

Les travaux sont estimés à 400 000€ , dont 270 000€ de travaux, 65 000€ de scénographie, et 65 000€ d'AMO / diagnostic.

Il sollicite l'accord du Conseil pour déposer une demande de subvention auprès de la DRAC, du Département et de la Région.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité,

**autorisent** le Maire, à effectuer la demande de subvention et à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce projet.

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**AR Prefecture**

016-200083293-20240524-DEL\_2024\_04\_11-DE  
Reçu le 24/05/2024

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**

**Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 17 mai 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 14

Date de la convocation : 7 mai 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle,

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky (pouvoir à JL Marsaud) MICHEL Corinne (pouvoir à JL Lemoine) MONGEAUD Colette (pouvoir à S Vedrenne) PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric (pouvoir à J Fersing) VILLARD Huguette (pouvoir à D Matéo)

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : Marie Christine DESGEORGES

**Objet de la délibération N°12 : Dispositif « Argent de Poche »****Vu le code Général des collectivités Territoriales,**

Il est proposé de renouveler l'opération en 2024.

Les chantiers sont à destination des adolescents âgés de 16 à 18 ans et se déroulent durant les congés scolaires de l'été 2024.

Ces chantiers sont proposés sur la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois par les services municipaux. Ils sont encadrés par des professionnels ou des personnes reconnues pour leurs compétences techniques.

Les chantiers répondent aux exigences fixées en termes de sécurité (âge, encadrement, autorisation parentale, respect des gestes barrières, etc.). Ils permettent un partenariat entre les jeunes, les intervenants et les services municipaux.

La rétribution des chantiers effectués n'excédera pas 15 € les trois heures et un maximum de 75 € pourrait être versé par jeune pour un mois : 5 chantiers par jeune au maximum sur le mois de juillet, 5 chantiers par jeune au maximum sur le mois d'août soit 10 chantiers au maximum.

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**AR Prefecture**

016-200083293-20240524-DEL\_2024\_04\_12-DE  
Reçu le 24/05/2024

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**

**Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérécourts citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 17 mai 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 14

Date de la convocation : 7 mai 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle,

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky (pouvoir à JL Marsaud) MICHEL Corinne (pouvoir à JL Lemoine) MONGEAUD Colette (pouvoir à S Vedrenne) PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric (pouvoir à J Fersing) VILLARD Huguette (pouvoir à D Matéo)

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : Marie Christine DESGEORGES

**Délibération n° 13 : Création d'un emploi permanent d'ATSEM à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'obtention du concours d'ATSEM d'un agent du service des affaires scolaires et afin de lui confier la fonction de référente au sein de l'école La Petite Braconne, il convient de créer l'emploi correspondant.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour assurer les fonctions d'ATSEM référente au sein de l'école La Petite Braconne à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière médico-sociale, au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 2° ou à l'article L. 332-14 du Code Général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de la petite enfance. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Vu le Code Général de la fonction publique modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles L. 313-1, L.332-8 2° et 332-14,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 2023\_03\_01 du 30 mars 2023,

**Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :**

- **Approuve** la création de l'emploi permanent d'ATSEM référente à temps complet, relevant de la catégorie C, de la filière médico-sociale, du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe,

- **Modifie**, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 :

Filière : Médico-Sociale,

- Cadre d'emplois : Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

- Grade : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

- **Autorise** dans l'hypothèse du recrutement infructueux d'un fonctionnaire, Monsieur le Maire, à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° ou de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent.

- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal,

- **Autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**AR Prefecture**

016-200083293-20240524-DEL\_2024\_04\_13-DE  
Reçu le 24/05/2024

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 17 mai 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 14

Date de la convocation : 7 mai 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle,

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky (pouvoir à JL Marsaud) MICHEL Corinne (pouvoir à JL Lemoine) MONGEAUD Colette (pouvoir à S Vedrenne) PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric (pouvoir à J Fersing) VILLARD Huguette (pouvoir à D Matéo)

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : Marie Christine DESGEORGES

**Délibération n° 14 : Tarif occupation de l'Espace Public « village d'artisans »****Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Le Maire expose, dans le cadre des animations estivales la commune va créer un village d'artisans au pied du Château

Il propose d'appliquer les tarifs suivants pour l'occupation du domaine public :

- **VENDREDI/SAMEDI/DIMANCHE : 200€/MOIS**
- 
- **Semaine entière : 500€/MOIS**
- 
- **Forfait 3 MOIS ET DEMI : 1 200€**

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**AR Prefecture**

016-200083293-20240524-DEL\_2024\_04\_14-DE  
Reçu le 24/05/2024

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 17 mai 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 14

Date de la convocation : 7 mai 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle,

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky (pouvoir à JL Marsaud) MICHEL Corinne (pouvoir à JL Lemoine) MONGEAUD Colette (pouvoir à S Vedrenne) PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric (pouvoir à J Fersing) VILLARD Huguette (pouvoir à D Matéo)

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : Marie Christine DESGEORGES

**Objet de la délibération N°15 : Décision Modificative N°2 Budget Commune****Vu le code Général des collectivités Territoriales,**

M le Maire expose que lors du vote du budget, sur la partie investissement des opérations il s'agit de répartir les fonds mis en attente sur une opération afin d'ouvrir des crédits sur d'autres opérations.

Il propose donc de passer l'écriture suivante

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D   204 20422 182 020 /0201	5 000,00		
D   21 2111 116 511 /5111		268 000,00	
D   23 2315 193 020 /0201	35 000,00		
D   23 2315 194 501 /5012	35 000,00		
D   23 2315 197 845 /8451	38 000,00		
D   23 2315 198 311 /3113	60 000,00		
D   23 2315 199 020 /0205	50 000,00		
D   23 2315 486 325 /3257	40 000,00		
D   27 27638 OPFI 01 /0201	5 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	268 000,00	
	Réductions	268 000,00	
<b>Equilibre :</b>	<b>Ouv. - Red.</b>		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	268 000,00
Solde Réductions	268 000,00
<b>Ouv. - Réd.</b>	

**AR Prefecture**

016-200083293-20240524-DEL\_2024\_04\_15-DE  
Reçu le 24/05/2024

~~Vote à l'unanimité~~

Contre : 0

Abstention : 0

**Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**

**Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 17 mai 2024

**Le Maire : Jean Louis MARSAUD**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS (16110)  
Séance du 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur MARSAUD Jean Louis, maire de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 14

Date de la convocation : 7 mai 2024

**Présents :** BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle,

**Excusés :** BOUCHAUD Jacky (pouvoir à JL Marsaud) MICHEL Corinne (pouvoir à JL Lemoine) MONGEAUD Colette (pouvoir à S Vedrenne) PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric (pouvoir à J Fersing) VILLARD Huguette (pouvoir à D Matéo)

**Non excusés :** néant

A été nommée secrétaire : Marie Christine DESGEORGES

**Objet de la délibération N°16 : Autorisation d'intervention de la CDL****Vu le code Général des collectivités Territoriales,**

M le Maire expose que seuls les élus municipaux sont en droit de s'exprimer lors d'un conseil municipal.

La Conseillère aux décideurs locaux, Mme Nathalie Moreau, propose dans le cadre de sa mission de venir présenter la synthèse sur la qualité des comptes de la commune aux élus.

Dans un souci de transparence les élus souhaitent que cette présentation soit publique et donc intégrée à un Conseil Municipal.

Il propose donc d'autoriser la CDL à intervenir lors du prochain Conseil Municipal.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** cette intervention.

Vote à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**AR Prefecture**

016-200083293-20240524-DEL\_2024\_04\_16-DE  
Reçu le 24/05/2024

**Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens »,  
accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le 17 mai 2024

Le Maire : **Jean Louis MARSAUD**

